

Fiche-outils

Quatre orientations prioritaires pour traduire les droits de l'homme en orientations stratégiques¹

Les principes des droits de l'Homme sont par définition abstraits, fondamentaux et directeurs. Pour aider à en traduire les valeurs en pratiques, dans le cadre d'un programme de développement, Jakob Kirkemann Boesen et Tomas Martin, proposent de se rallier à quatre dispositions primordiales :

1. Viser prioritairement les groupes les plus vulnérables, désavantagés ou exclus en incluant des questions de genre et de discrimination. Cela implique notamment d'être attentif aux formes structurelles et indirectes de vulnérabilité et de discrimination.
2. Il faut se préoccuper des racines de la pauvreté, des privations et des violations des droits humains. Les programmes doivent ainsi décrire les situations aussi bien en termes de besoins qu'en termes d'obligations de la société de garantir les droits des individus. Ce qui implique des approches globales qui prennent en compte tous les droits. On ne doit pas viser que les améliorations économiques, mais plutôt chercher à étendre le choix des gens et leurs capacités à jouir de leurs droits et libertés. Les problèmes doivent être tracés à travers tous les niveaux d'expression (local, national et international).
3. Le travail de développement doit s'intéresser aux relations entre détenteurs et garants de droits. Il faut renforcer les capacités des détenteurs à revendiquer leurs droits et celles des garants à remplir leurs obligations envers les premiers. Les acteurs de développement devraient utiliser ou viser les politiques et les lois pour exiger la redevabilité des garants. Ce qui induit aussi des efforts pour promouvoir et mettre en œuvre des procédures légales et administratives qui renforcent cette obligation de redevabilité.
4. L'empowerment doit être conçu de manière à ce que bénéficiaires, parties prenantes et partenaires soient tous impliqués dans les décisions stratégiques et la définition des objectifs. Cela doit notamment inclure la promotion et la création de plateformes et de réseaux de mobilisation et de soutien aux capacités des gens à prendre part à la gouvernance et à revendiquer leurs droits individuellement ou en groupe.

1. Traduit et résumé de jakob kirkemann boesen & tomas martin, « Applying a rights-based approach an inspirational guide for civil society, The Danish Institute for Human Rights », 2007, p. 15-17 (<http://bit.ly/YRF2o3>),